

ARRÊTÉ N°2022-14
RELATIF À LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ADMISSION
DE LA PRÉPA TALENTS DE L'OUEST FRANCILIEN
(M2 DROIT – CARRIERES JUDICIAIRES ET CARRIERES ADMINISTRATIVES)
ET DE LA PRÉPA TALENTS NUMÉRIQUE DE L'OUEST FRANCILIEN
(DIPLÔME CARRIERES JUSTICE-SÉCURITÉ-DÉFENSE)
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 à 11,
Vu l'arrêté du 5 août 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents »
préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de
fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire, notamment l'article 4 ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université ;
Vu les statuts de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu le règlement des études pour l'année universitaire 2022-2023 ;

LA DIRECTRICE ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission d'admission de la Prépa Talents de l'ouest francilien (M2 Droit -
Carrières judiciaires et Carrières administratives) et de la Prépa Talents numérique de l'ouest
francilien (Diplôme Carrières justice-sécurité-défense) pour l'année universitaire 2022-2023
est composée comme suit :

Présidente : Céline BRACONNIER, Directrice de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye

Membres du jury :

- Anne-Valérie LE FUR, directrice des M2 Droit - Carrières judiciaires ou administratives et de
l'i-EPrépa
- Jean-Luc Aminot, commissaire de police
- Sylvie Schlanger, magistrate de l'ordre judiciaire
- Clara Bernard-Xemard, MCF de droit privé, co-directrice du M2- Carrières judiciaires
- Raphaël Matta-Duvignau, MCF de droit public, co-directeur du M2- Carrières administratives
- Michel Delattre, responsable du programme de démocratisation de Sciences Po Saint-
Germain-en-Laye

Article 2 : La Secrétaire générale Formation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Germain-en-Laye, le 24 juin 2022

